

Ouagadougou, le 26 MAI 2023

N°2023 \_\_\_\_\_ MESRI/SG/DGCOB/DBE

# COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à l'honneur d'informer les étudiants des universités publiques du Burkina Faso, en situation particulièrement difficile que l'Etat burkinabè offre des bourses d'indigence pour des études de cycle Master au titre de l'année académique 2022-2023.

Par étudiant en situation particulièrement difficile, on entend :

- étudiants vivant avec un handicap ;
- étudiants déplacés interne (EDI);
- étudiants affectés par une situation.

**Le nombre de bourses est quinze (15).**

Les candidats à ces bourses peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme **CAMPUSFASO** à travers le lien suivant : [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf)

## Procédure

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'étudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par mail ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

### **Conseils :**

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- bien vouloir vous assurer que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt candidature ; après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées.

### **1. Conditions de candidature**

- être de nationalité burkinabè ;
- avoir **27 ans** au plus au 31 décembre 2022 pour la première année de Master
- avoir **29 ans** au plus au 31 décembre 2022 pour la deuxième année de Master.

### **2. Composition du dossier**

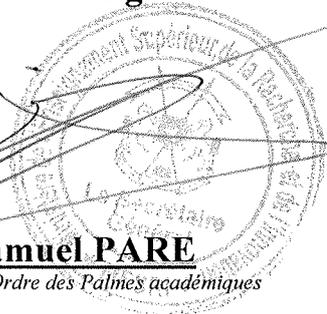
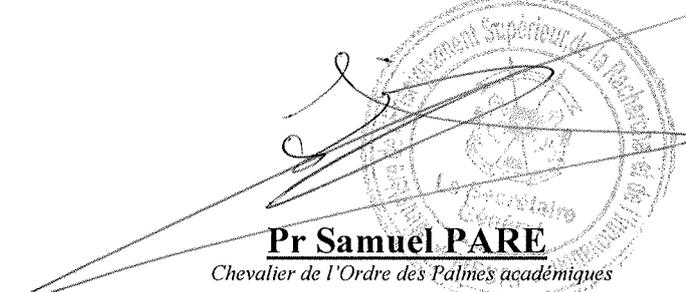
- une fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CAMPUS FASO**) ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée des diplômes du baccalauréat et de la Licence ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des trois années de la Licence, pour les candidats à la bourse d'indigence de début de cycle Master ;
- une photocopie légalisée des relevés de notes de la première année du Master, pour les candidats à la bourse d'indigence en deuxième année de Master ;
- une photocopie de l'attestation d'inscription au titre de l'année académique 2022-2023 ;
- un certificat d'invalidité pour les étudiants vivant avec un handicap ; un acte délivré par l'autorité universitaire prouvant la situation de déplacé interne pour les EDI ; un certificat d'indigence pour les étudiants affectés.

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme **du 30 mai au 12 juin 2023 au plus tard à 23h59 min sur le site : <https://campusfaso.bf/>** dans la rubrique bourse.

**NB :**

1. tout dossier comportant une pièce non légalisée ne sera pas validé ;
2. Tout dossier incomplet est irrecevable ;
3. il est rappelé aux candidats que les inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles ;
4. La bourse n'est pas cumulable avec l'aide ou le prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement.

**P/le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général**



**Pr Samuel PARE**  
*Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques*